Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE :	1422/2023
Date de la séance du CE :	20 décembre 2023
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
N° d'affaire :	2020.BVD.2290
Classification :	Non classifié

Modification de la loi sur les routes (LR) du 7 juin 2023
Entrée en vigueur

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

vu le chiffre IV de la modification du 7 juin 2023 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR ; RSB 732.11),

arrête :

La modification de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR ; RSB 732.11), adoptée le 7 juin 2023 par le Grand Conseil, entre en vigueur le 1er février 2024.

Au nom du Conseil-exécutif

CANTON DE BERNE * CONSEIL-EXECUTIF *

Christoph Auer
Chancelier

Destinataires
– Direction des travaux publics et des transports
– Chancellerie d'État